



Citation à partie civile chambre correctionnelle

Par **Adjzai**, le **03/09/2019** à **12:23**

Bonjour,

J'ai reçu via huissiers une citation à partie civile pour le 26/11/2019 suite au vol de roues de ma voiture qui a eu lieu en 2015. A l'époque j'avais déposé une plainte au commissariat afin de pouvoir bénéficier de mon assurance auto, à l'époque je ne souhaité pas me constituer partie civile.

Dans ce courrier on me stipule que je suis obligé de m'y rendre.

Quels sont mes recours ?

Suis je obligé d'y aller ? Si oui ai je le droit aux dommages et interêts?

Merci pour vos réponses.

Par **SJ4**, le **03/09/2019** à **21:20**

bonsoir,

pouvez-vous nous indiquer le passage exact d'où vous concluez que vous êtes obligé de vous y rendre ?

Par **chaber**, le **04/09/2019** à **07:38**

bonjour

[quote]

A l'époque j'avais déposé une plainte au commissariat afin de pouvoir bénéficier de mon assurance auto, à l'époque je ne souhaité pas me constituer partie civile.

[/quote]

Vous devez obligatoirement en aviser votre assureur qui est subrogé pour l'indemnisation qu'il vous a versée

[quote]

Dans ce courrier on me stipule que je suis obligé de m'y rendre.

[/quote]

ce sera votre assureur qui vous représentera